

**Annexe 1. Plan de gestion et de conservation**

**PLAN DE GESTION ET DE CONSERVATION DES SITES  
MEMORIAUX DU GENOCIDE DE NYAMATA, MURAMBI,  
GISOZI ET BISESERO (2018-2022)**



## **Remerciements**

L'équipe de travail remercie tous ceux qui, de près ou de loin, ont permis la réalisation de ce Plan de conservation et de gestion des sites mémoriaux du Génocide perpétré contre les Tutsi de Nyamata, Murambi, Gisozi et Bisesero.

Nous témoignons notre gratitude au Dr Bizimana Jean Damascène, Secrétaire Exécutif de la Commission Nationale de Lutte contre le Génocide pour son orientation technique et sa vision pour la bonne gestion et la conservation de ces sites. La même gratitude est exprimée à l'endroit de Monsieur Lasana Cissé, ancien Directeur du Patrimoine culturel du Mali et Expert de l'UNESCO pour sa contribution scientifique lors de l'élaboration de ce plan.

Nos remerciements s'adressent également aux autorités locales des cellules administratives de Nyamata, Remera, Ruhango et Gitabura où sont localisés respectivement les sites mémoriaux du génocide de Nyamata, Murambi, Gisozi et Bisesero pour leur accompagnement positif lors de l'élaboration de ce plan de gestion.

La même gratitude s'adresse à la population et aux communautés de base. De manière particulière, nous tenons à remercier l'attitude citoyenne de la population vivant au tour de ces sites mémoriaux du génocide. Nous remercions aussi AEGIS Trust, IBUKA, AVEGA-Agahozo, AERG et GAERG, Organisation dont les membres ont accompagné la rédaction de ce plan jusqu'à son aboutissement. Nous devons reconnaître l'apport précieux de l'équipe nationale de rédaction composée d'experts de la CNLG et de *Renew Plus Ltd*. Composée des personnes suivantes :

### **Experts de la CNLG**

Dr. BIDERI Diogène

Mr. BUTOTO Nsanabandi Jean

Mme INGABIRE Sandrine

### **Experts de Renew Plus**

Dr. GAKWENZIRE Philibert

Dr. INDOHA KIMENYI Janvier

De nombreuses personnes ont été sollicitées lors de la préparation de l'élaboration de ce plan de gestion et de conservation au cours des consultations individuelles ou en réunions avec parties prenantes :

## **Membres du Sénat**

Hon. RUGEMA Mike

Hon. Prof. NKUNSI Laurent

## **Autres cadres politiques**

Hon. POLISI Denis, Ancien Député

Prof. NSENGIMANA Joseph, Ancien Ministre de la Culture et Ambassadeur du Rwanda respectivement aux Nations Unies et à l'Union Africaine

## **Autorités locales**

Mr. NSANZUMUHIRE Emmanuel, Maire du District de Bugesera

Mr. MUGISHA Philbert, Maire du District de Nyamagabe

Mr. NDAYISABA François, Maire du District de Karongi

Mme UWIRAGIYE Priscille, Vice-Maire chargée des Affaires Sociales du District de Bugesera

NYIRABAHIRE Languida, Vice-Maire chargée des Affaires Sociales du District de Gasabo

Mme MUJAWAYEZU Prisca, Vice-Maire chargée des Affaires Sociales du District de Nyamagabe

Mr. KAYIHURA Félix, Chargé des Affaires du Conseil de District de Gasabo

Mr. RWUMBUGUZA Félix, Chargé de la Culture dans le District de Bugesera

UWIMANA Jovial, Ville de Kigali, Chargé de l'Urbanisme et de l'Aménagement

## **UNESCO Et la Commission Nationale Rwandaise pour l'UNESCO**

Mr. RUTAZIBWA Bernardin, UNESCO, Rwanda Antenna

Mr. KAJUGA Jérôme, Directeur de la Culture, des Sciences Sociales et Humaines (CNRU)

## **Université du Rwanda**

Prof. BYANAFASHE Déo

Dr HAVUGIMANA Emmanuel

Dr NZEYIMANA Isaïe

Dr NIYONZIMA Théophile

Dr RWABUHUNGU Digne

**Gestionnaires des sites mémoriaux du génocide**

Mme MUSABYEMARIYA Liliane

Mr. NKUNDIYE Virgile

Mr. MUGABARIGIRA Stanley

Mme MUREKATETE Rachel

Mr. MWESIGYE Emmanuel

Mr. MUBERUKA Léon

Mr. GATERA Honoré

Mme NYIRAKAMANA Florentine

**Staff de la CNLG**

Dr GASANABO Jean Damscène

Mr. RUZINDANZA Jean

Mme GACENDELI Devota

Mme GAHONGAYIRE Liberata

Mr. KATABARWA Robert

Mme MUKAMANA Basilice

Mr. MUHOZA Martin

Mme MUTUYIMANA Jeanne d'Arc

Mr. NIKUZE Donatien

Mr. NSENGIMANA Théogène

Mme NYOMBAYIRE Jeanne

Mme UMUHIRE Blandine

**Représentants des ongs et chercheurs**

Mr. AHISHAKIYE Naphtal	IBUKA
Mr. NDAHIRO Tom	IGSC
Mr MUTANGUHA Freddy	AEGIS TRUST
Dr NDUSHABANDI Éric	IRDP Kigali
Mr. SIMBURUDALI Théodore	IBUKA
NSENGIYUMVA Emmanuel	Eglise catholique de Nyamata
Mr. GALABERT Jean Luc	Chercheur
Dr. DUMAS Hélène	EHESS

## **1. INTRODUCTION**

Ce document de plan de gestion et de conservation vise à coordonner les efforts et les activités de tous les acteurs (gestionnaires des sites, rescapés du génocide, acteurs passifs et actifs du génocide, les associations des rescapés du génocide, les populations environnant les sites, les partenaires au développement, les chercheurs et étudiants, l'Institution ayant la gestion et la conservation des sites mémoriaux dans ses attributions, les ministères) impliqués dans la gestion et la conservation des sites mémoriaux de Nyamata, Murambi, Gisozi et Bisesero.

Ce plan de gestion reflète de façon globale, les idées et lignes directrices émises par les différentes parties prenantes et tient compte également des orientations des divers ateliers, échanges et concertations qui ont eu lieu entre différents partenaires de la Commission Nationale de Lutte contre le Génocide (CNLG) en matière de gestion et de conservation des sites mémoriaux.

Ainsi, la mise en œuvre de ce plan de gestion et de conservation permet d'assurer :

- Le maintien en bon état de l'ensemble de sites pour les générations présentes et futures ;
- L'intégration des sites dans des villes en pleine expansion, singulièrement celles de Nyamata et de Kigali où sont localisés les sites de Nyamata et de Gisozi;
- Le maintien des fonctions éducatives, commémorative, mémorielle, conservatrice de preuves du génocide, du recueillement et de la recherche ;
- L'engagement ferme du Rwanda de lutter contre le génocide, son idéologie et la gestion de ses conséquences ;
- L'implication de la population locale dans la protection et la gestion des sites de leur ressort ;
- La pérennisation de la mémoire du génocide à travers les sites et les preuves matérielles qu'ils conservent en leurs seins.
- Ces preuves tangibles conservées dans ces sites mémoriaux témoignent dans leur ensemble, de la vie de victimes et exposent les objets par lesquels ils ont été tués et la manière abominable et désastreuse dont elles ont été exécutées.

### **Objectifs du plan de gestion et de conservation**

Ce plan de gestion a été élaboré en concertation avec diverses parties prenantes lors des réunions tenues respectivement à Kigali, le 13 juillet 2016 et le 09 septembre 2016. Il vise à

coordonner les activités de tous les acteurs impliqués directement ou indirectement à la promotion et au développement des sites mémoriaux de Nyamata, Murambi, Bisesero et Gisozi. Parmi ces acteurs on citerait à titre illustratif, le Ministère ayant la Culture dans ses attributions, la Commission Nationale de Lutte contre le Génocide, les gestionnaires des sites, les organisations des rescapés du génocide, les autorités provinciales et celles des districts, les communautés locales, les étudiants, les visiteurs, les chercheurs, les services de sécurité, les populations environnantes des sites, la ville de Kigali et autres.

Ce plan de gestion tient compte des principes consultatifs et participatives de différents acteurs impliqués dans la gestion des sites. A titre de rappel, il s'agit de :

- Impliquer des communautés locales dans la planification, la gestion et la protection des sites ;
- Mettre en place de mécanisme pouvant permettre de renforcer les capacités existantes,
- Création d'une base solide sur laquelle pourront être réalisés de nouveaux partenariats,
- Privilégier la prévention et l'entretien comme stratégies efficaces de gestion et de conservation et de préservation des sites,
- S'assurer d'un apport de la communauté locale à la protection et à la gestion des sites
- Sensibiliser les professionnels en gestion du patrimoine culturel au respect des normes nationales et internationales de préservation des sites ;
- Créer des structures de gestion impliquant les acteurs tant nationaux qu'internationaux.

## **2. LOCALISATION DES SITES**

### **2.1. Localisation du Rwanda**

Situé géographiquement dans la région des grands africains, à cheval entre l'Afrique du centre et de l'est, le Rwanda a une superficie totale de 26.338 km<sup>2</sup> et est situé entre les parallèles 1°20' et 2°50' sud et entre les méridiens 28°50' et 30°55'. Il forme un bloc dissymétrique de hautes terres, issu du bouleversement créé par le grand fossé tectonique qui s'étend de la Mer Rouge au sud du lac Malawi en passant par les lacs Édouard, Albert, Kivu et Tanganyika.



### ***Carte 3: Position des sites de Nyamata, Murambi, Bisesero et Gisozi sur la carte du Rwanda***

La position géographique de ces quatre sites prouve combien le génocide a été planifié et exécuté sans épargner aucune colline du pays. Ces sites mémoriaux du génocide témoignent également de l'extrême intolérance de l'homme envers son semblable manifestée au vue de la communauté internationale.

## **3. HISTOIRE ET DESCRIPTION DES SITES MEMORIAUX**

En vue de mieux comprendre l'histoire des sites mémoriaux de Nyamata, Murambi, Gisozi et Bisesero proposés pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial, il importe de faire une brève histoire du génocide dans les districts où ces sites sont situés.

### **3.1. Site mémorial de Nyamata**

Sur les sept districts que la Province de l'Est compte, Bugesera est illustre pour ses grands sites et lieux de mémoire du génocide, à savoir les sites mémoriaux de Nyamata et Ntarama qui, avant le génocide de 1994, étaient des églises catholiques. La région de Bugesera qui a Nyamata pour chef-lieu depuis des décennies a été le lieu de persécution des Tutsi. En effet, à la fin des années 1950, le Bugesera était presque inhabité à cause de son état sauvage. L'administration coloniale belge, en connivence avec le Parmehutu, y installa de force les Tutsi déportés de Nemba et du Kibari au nord-ouest du Rwanda suite à des massacres à leur rencontre. Le pouvoir colonial voulait les voir mourir de faim, de maladies ou être dévorés par des fauves. Ils y seront rejoints, en 1963, par les Tutsi originaires du Bunyambili, du Bufundu, Nyaruguru et du Buyenzi. Dans cette région, les Tutsi furent persécutés au grand jour à des périodes successives de 1963, 1966, 1973, 1990 et 1992.

Du 11 au 16 avril 1994, la paroisse de Nyamata connaît un destin particulier quand il devient un lieu de refuge et d'extermination des milliers de Tutsi venus de tous les horizons de la région du Bugesera. Après le génocide, l'église paroissiale de Nyamata ne fut plus considérée comme un lieu de culte.

### **Description du site mémorial de Nyamata**

Le site de Nyamata est composé de deux parties principales :

### ***A. L'ancienne Église catholique proprement dite***

Le site mémorial de Nyamata est une ancienne église catholique construite vers les années 1980. Plus de quarante-cinq mille personnes qui y avaient cherché refuge ont toutes été massacrées pendant un jour. Le site est composé notamment de :

#### **La partie centrale du bâtiment central du site de Nyamata**

Elle contient une exposition d'objets propres des victimes du génocide tels que les chapelets, les cartes d'identités, et un nombre impressionnant des vêtements. On y trouve aussi, les armes utilisées par les génocidaires : machettes, lances, couteaux et autres armes traditionnelles avec lesquelles les tueurs ont utilisé pour exterminer les Tutsi qui y avaient cherché refuge.



**Photo 1: Eglise-Mémorial de Nyamata**

#### **La cave creusée dans la nef**

Cette partie de l'église contient quelques corps mis en vitre et autres preuves matérielles que portaient les victimes du génocide : chapelets, peignes, les armes utilisées et qui ont laissé des traces sur les corps des victimes. Parmi les corps exposés, triste mention est faite à une femme sauvagement violée par une cohorte de miliciens Interahamwe puis transpercée délibérément par une tige de son sexe jusqu'aux épaules.



**Photo 2: Les os humains exposés dans des vitres**

## B. Les tombes

Deux types de tombeaux sont en dehors de l'ancienne église devenue mémorial :

Les tombes principales : trois sépulcres communs y sont conservés presque 50.000 corps victimes du génocide. Certains sont conservés dans les cercueils, d'autres sont rangés sur des étagères.

-La tombe de Tonia Locatelli : une italienne venue au Rwanda avec des volontaires laïcs rattachés aux sœurs hospitalières suisses de sainte Marthe, en 1970. Elle fut tuée le 09/03/1992 par le régime Habyarimana qui lui reprochait d'alerter les organisations internationales en faveur des Tutsi menacés de génocide.



**Photo 3: Les tombes au mémorial de Nyamata**

### 3.2. Site mémorial de Murambi

La région historique de Bufundu où se trouve le site mémorial de Murambi est devenue le théâtre de massacre des Tutsi depuis 1959. Il est à remarquer que cette région entretient une relation avec celle de Bugesera où se trouve le site mémorial de Nyamata ci-haut décrit. En effet, dans les années 1960, un grand nombre de Tutsi du Bufundu furent déportés vers la région du Bugesera dans le but avéré de les faire exterminer par les conditions physiques impossibles à la vie du lieu d'accueil.

Lors du déclenchement du génocide, la colline de Murambi abritait un grand chantier de construction d'une école secondaire d'enseignement technique. Il est devenu par après l'un des plus grands sites du génocide car près de 50.000 Tutsi y ont été sauvagement massacrés en avril 1994. En effet, les autorités administratives ainsi que les responsables militaires ont sensibilisé les Tutsi de se regrouper à Murambi sous prétexte de les protéger. En 1995, les

survivants et leurs proches réunis au sein de l'Association « *Amagaju* » ont rassemblé les corps des victimes tuées sur la colline de Murambi afin de les inhumer en toute dignité.

### **Description du site mémorial de Murambi**

Construit en 1990 pour devenir un complexe scolaire technique, Murambi était devenu un lieu de persécution où entre 45 et 50 milles personnes habitant la colline et ses environs, toutes appelées et sensibilisées par les autorités locales et les ex-forces armées rwandaises à s'y regrouper sous prétexte de garantir leur sécurité, furent effroyablement massacrées. Devenu un mémorial, ce complexe de douze locaux de six portes chacun auxquels s'ajoutent leurs annexes sont tous devenus des lieux d'exposition de corps humains et d'objets utilisés par les génocidaires ainsi que quelques éléments d'identification des victimes.

Le site comprend aussi le bâtiment principal qui sert d'administration et d'expositions permanentes et temporaires en rapport avec le site. Les huit tombes dans lesquelles sont dignement inhumées les victimes de Murambi font parties intégrantes du site. C'est également sur cette colline de Murambi qu'était basé l'état-major de l'armée française intervenue au Rwanda en 1994 dans ce qu'on avait appelé l'Opération Turquoise.



**Photo 4: Salles de classe et bâtiment administratif au site de Murambi**

Le site est composé de :

- Douze locaux de six portes chacun auxquels s'ajoutent leurs annexes : l'ensemble des locaux comme toute construction sur le site sont en briques cuites au toit en tôle de feuille de fer à part la partie ovale aux vitres qui est couverte en tôle autoportant. C'est dans ce complexe et son cours que des milliers de victimes, enfants, femmes, hommes et vieillards confondus ont été sauvagement tués.
- Un bâtiment principal à deux niveaux : comme les douze locaux et leurs annexes, le bâtiment principal abrite une exposition permanente sur le génocide, de sa genèse jusqu'à son exécution.
- Les TOMBES : dans le cadre de rendre la dignité aux victimes du génocide, une exhumation de tous les corps victimes du génocide a été faite pour une inhumation décente. Huit tombes à quatre caveaux ont été construites où les 50 mille victimes ont été dignement inhumées.

Les fosses communes : lors du génocide à Murambi, quatre fosses communes ont été creusées par les tueurs où des milliers de corps de victimes ont été jetés. Les corps des victimes ont été exhumés et inhumés dignement dans des tombes bien aménagées.



**Photo 5: Une des fosses communes dans laquelle étaient jetées les victimes du génocide**

Les principales preuves matérielles du génocide conservées dans le site mémorial de Murambi sont les suivantes :

- Les corps : estimés à de milliers sur l'ensemble de sites, les corps de victimes du génocide sont principalement conservés dans des cercueils, exposés sur des étagères à ciel ouvert et dans des vitres.
- Les habits : les habits de victimes du génocide occupent une place de choix par leur volume estimé à de milliers de tonnes jusqu'en ce jour conservés dans des conditions bonnes. Ils sont étalés sur des ficelles ou entassés sur des bancs dans des salles d'exposition.

### **3.3. Site mémorial de Bisesero**

Bisesero était habitée par des éleveurs Tutsi dit « *Abasesero* » doués d'une forte résistance pour défendre leurs troupeaux d'attaques extérieures. Lors des événements de 1959, leur capacité de défense leur aurait épargné les tueries que les Tutsi des autres régions subissaient. En 1994, forts de cette réputation, les Tutsi de Bisesero devinrent un point de ralliement pour résister au génocide.

#### **Génocide et résistance**

La résistance des Tutsi de Bisesero était fondée sur deux principaux éléments : la position stratégique de la colline de Bisesero-Muyira qui surplombe les collines d'à côté où proviendraient les tueurs. La solidarité et l'héroïsme de la population de la région aux lances, arcs, machettes et bâtons comme armes ont également contribué à la résistance pendant plus d'un mois contre les militaires et les miliciens bien formés aux armes modernes.

Dès les premiers jours du génocide, les Tutsi de Bisesero furent attaqués, sur ordre des autorités locales par les miliciens Interahamwe. Face aux forces armées rwandaises et aux miliciens interahamwe, les Basesero sans autres armes que des lances et des bâtons, se défendirent en vain. Les attaques les plus meurtrières qui ont anéanti les Tutsi de Bisesero sont celles des 13 et 14 mai 1994. De cinquante mille, les résistants Tutsi de Bisesero n'étaient plus que deux mille à la fin du mois du juin. Ils furent encore plus détruits entre le 27 et le 30 juin 1994, au moment de l'arrivée des soldats français de l'opération Turquoise.

Le rassemblement des corps dispersés sur toutes les collines de Bisesero et leur transport vers la colline de Bisesero où le site mémorial se trouve commence au début de 1995 sur l'initiative des associations des survivants du génocide et de la communauté locale.

### **Description du site de Bisesero**

Du bas au sommet de la colline de Bisesero, le site est composé de cinq éléments répartis en deux groupes. Le premier groupe comprend trois éléments qui jouent une fonction symbolique : d'abord l'arc de triomphe, symbolise la victoire de la vie sur la mort à l'honneur des victimes qui se sont battues contre les génocidaires pendant plus de deux mois avant d'être anéantis à cause d'épuisement et de manque de moyens pour se défendre. Ensuite, une grosse pierre entourée de neuf lances, symbole d'armes avec lesquelles les victimes se sont défendues contre les génocidaires lourdement armés. Enfin, les neuf lances représentent neuf communes de l'ancienne préfecture de Kibuye



**Photo 6:: Vue d'ensemble du site mémorial de Bisesero**

La réception est surmontée d'un panier sans couvercle qui signifie l'unité entre les Rwandais mise à mal par le génocide. Enfin, on entreprend un étroit chemin en escaliers avec des angles qui signifie la persécution des Basesero (les cachettes, les montées et les descentes des montagnes).

Le deuxième regroupement comprend trois éléments qui ont aussi une fonction à la fois symbolique et utilitaire. D'abord, il s'agit de trois maisons de trois chambres chacune, ce qui fait 9 chambres où sont exposés les preuves matérielles du génocide. Au sommet de la colline, des tombes à l'honneur des victimes y ont été creusées.

### **3.4. Site mémorial de Gisozi**

Gisozi est le plus grand site par le nombre des victimes qui y sont inhumées : trois cent mille victimes. La première inhumation décente de ses 627 victimes a eu lieu en 2000. Outre les 627 victimes tuées sur la colline, le site a été créé pour accueillir également les victimes tuées dans les autres communes de la ville de Kigali et ses environs. À côté de quelques 14 tombes communes dans lesquelles sont inhumées les 300 000 victimes, un grand mur de mémoire sur

lequel plus de 2000 noms signalés par les rescapés et leurs voisins y sont transcrits. Le site contient également :

- Un musée d'exposition de preuves sur le génocide : c'est la plus grande exposition permanente montée sur l'histoire du génocide perpétré contre les Tutsi au Rwanda.
- Un amphithéâtre pour les conférences : le site est non seulement un lieu de recueillement mais aussi un lieu éducatif. C'est à ce titre qu'un amphithéâtre ainsi que des salles appropriées pouvant accueillir un groupe de visiteurs pour des séances de réflexion pour lutter contre le génocide et son idéologie ont été créées.
- Un flambeau d'espoir : allumé chaque année de manière représentative sur le site de Gisozi, d'avril à juillet (période que dure le deuil national), ce flambeau d'espoir est le symbole de vivre dans un monde sans génocide ;
- Un café-musée : celui-ci a été créé dans le cadre de la mise en valeur du site au même titre que la boutique artisanale ;
- Une bibliothèque et un centre de documentation : le site de Gisozi dispose d'une bibliothèque et d'un centre de documentation riche contenant divers documents en rapport avec le génocide ;

Comme tous les autres sites, Gisozi dispose d'un jardin de la mémoire où les milliers de victimes ont été effroyablement tuées.



**Photo 7: Une des tombes et un mur sur lequel sont transcrits quelques noms des victimes au site de Gisozi**

## **4. STRUCTURE DE GESTION DES SITES**

Parmi les partenaires chargés de la gestion et la conservation des sites mémoriaux du génocide, on citerait :

### **4.1. Le Ministère des Sports et de la Culture (MINISPOC)**

Le Ministère ayant le patrimoine culturel dans ses attributions dont son rôle institutionnel et operateur stratégique est de mettre les politiques et autres orientations pouvant permettre la bonne gestion des sites historiques en général ;

### **4.2. Commission Nationale de Lutte contre le Génocide**

La gestion permanente des sites mémoriaux est placée sous la responsabilité de la Commission Nationale de Lutte contre le Génocide (CNLG), qui, à son tour, collabore avec les Districts en tant qu'entités administratives décentralisées, les organisations civiles et les communautés de base.

Créée sur base de la Constitution de la République du Rwanda<sup>1</sup>, la CNLG est régie par la Loi N° 09/2007 du 16/02/2007<sup>2</sup>. La gestion quotidienne de la Commission est assurée par le Secrétaire Exécutif nommé par le Conseil des Ministres. La CNLG est composée des départements dont le Centre de recherche et documentation qui assure la conservation et celui de la mémoire et prévention du génocide qui a dans ses attributions la gestion des sites mémoriaux. La CNLG assure la gestion et la conservation de sites à travers les ressources tant matérielles, financières qu'humaines mises à sa disposition par le Gouvernement. C'est ainsi que chaque site a des gestionnaires régis par les statuts de la fonction publique qui assurent quotidiennement la gestion des sites.

### **4.3. Districts**

La loi n° 15/2016 du 02/05/2016 régissant les cérémonies de commémoration, organisation et gestion des sites mémoriaux du Génocide perpétré contre les Tutsi prévoit que la sécurité de tout site mémorial du Génocide perpétré contre les Tutsi est assurée par le District où il est érigé. Les districts contribuent à la gestion des sites à travers le regard de surveillance au quotidien en tant qu'instance administrative locale.

---

<sup>1</sup>La Constitution de la République du Rwanda de 2003 révisée en 2015, article 139

<sup>2</sup>Loi N° 09/2007 du 16/02/2007 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Commission Nationale de lutte contre le Génocide

**4.4 La Population locale :** la population locale joue aussi un rôle déterminant dans la gestion et la conservation des sites mémoriaux à travers sa participation au maintien du site, sa sécurité et l'organisation des activités de commémoration et recueillement.



**Photo 8: Consultation entre la CNLG, Eglise catholique, autorités locales et population sur la gestion des sites**



**Photo 9: : Réunion sur la gestion du site de Bisesero : population du Secteur Twumba et les autorités locales**



**Photo 10: Réunion sur la gestion du site de Gisozi : population locale de la Cellule de Ruhango**

#### **4.5. Les Organisations locales**

Les organisation « *IBUKA*<sup>3</sup> », AERG, GEARG, AVEGA-Agahozo, *Never Again* contribuent efficacement à la gestion des sites à travers l'appui, conseil, technique et autre programme tel que l'éducation, l'histoire, la commémoration, le recueillement et l'entretien des sites mémoriaux, etc.

#### **4.6. Partenaires internationaux**

Dans le cadre d'une meilleure conservation et gestion des sites, la CNLG collabore non seulement avec des partenaires nationaux publics et privés mais aussi internationaux qui, de manière générale interviennent significativement à travers l'octroi d'expertise et de

---

<sup>3</sup> IBUKA qui signifie « *Souviens-toi* » est une structure regroupant des associations des rescapés du génocide et tout autre individu ou organisation soucieux de lutter contre le génocide perpétré contre les Tutsi au Rwanda et de contribuer à la réhabilitation des rescapés et de la société rwandaise. Les organisations membres d'IBUKA sont qui composent IBUKA sont les suivantes : Association des Veuves du Génocide Agahozo (AVEGA-Agahozo), Association des Rescapés du Génocide- Impuhwe) ARG-Impuhwe, Association des Etudiants Rescapés du Génocide (AERG), ASRG-Mpore, Barakabaho, Benimpuhwe, Benishyaka, Uyisenga N'Manzi, Duhozanye, Dukundane Family, Association des Orphelins du Génocide Chefs des Ménages (AOCM), Association des Familles Témoins pour la Solidarité ( AFTS), Association des Rescapés du Génocide de Rukumberi (ARGR) et *Duharanire Kubaho* et Groupe des Anciens Étudiants Rescapés du Génocide (GAERG).

financement des activités de gestion et de conservation. Parmi ces partenaires on citerait de manière particulière :

- **L'UNESCO** : l'Organisation accompagne le Rwanda dans le processus d'inscription des sites mémoriaux du génocide à travers le soutien moral, l'appui technique et les conseils. C'est ainsi qu'en décembre 2002, l'ancien Directeur Général, Koïchiro Matsuura, a officiellement visité le site mémorial de Murambi où la réduction du nombre des corps des victimes exposées a été proposée. De même, le bureau régional de l'UNESCO à Nairobi soutient inlassablement la gestion des sites mémoriaux par des conseils techniques. Tout récemment encore, en mai 2017, la Directrice Générale de l'UNESCO, a visité le Mémorial de Gisozi où, dans sa déclaration, a exprimé l'engagement de l'Organisation pour construire une solidarité avec et entre toutes les victimes des atrocités des masses, sur tous les continents à travers l'histoire

- **L'Ambassade des États-Unis à Kigali** : à travers l'université de Pennsylvanie, des experts américains contribuent à la formation des gestionnaires des sites et autres professionnels de la CNLG à la conservation des preuves matérielles au site de Nyamata dont les habits des victimes du génocide principalement. La coopération en matière de traitement et conservation des habits des victimes du génocide pourra s'étendre également sur d'autres sites.



**Photo 11: Formation des gestionnaires des sites mémoriaux sur la conservation des preuves matérielles du génocide par les experts de l'Université de Pennsylvanie**

*Aegis Trust* : est une organisation britannique qui contribue à la gestion du site Mémorial de Gisozi à travers divers programmes dont la recherche, l'éducation, la documentation, l'exposition et la conservation.

**L'Institut de Médecine légale du Centre Médical Universitaire de Hamburg-Eppendorf** en Allemagne contribue dans le traitement et la conservation des corps des victimes du génocide au site mémorial de Murambi.

**Le Centre de l'Holocauste et du Génocide de Johannesburg (JHGC)** contribue à la sensibilisation des jeunes à l'histoire du génocide perpétré contre les Tutsi au Rwanda et la CNLG fournit au JHGC des preuves matérielles du génocide pour ses expositions.

**Le Mémorial de la Shoah** : dans le cadre de la coopération, la CNLG tire des leçons au mémorial de la Shoah pour la gestion de ses mémoriaux et lui fournit également des preuves matérielles du génocide pour des expositions dans le cadre de porter à la connaissance du public le génocide perpétré contre le Tutsi et de son programme de lutte contre l'idéologie du génocide.

**L'Université Cranfield** : cette université britannique offre une expertise technique à la gestion des sites dans le traitement et la conservation des corps des victimes. En plus, elle envisage former le personnel sur l'usage du laboratoire mobile réserve au traitement des corps avant leur conservation.

#### **4.7. Moyens financiers pour la gestion et la conservation des sites**

Chaque année, le gouvernement du Rwanda alloue à la CNLG un budget de fonctionnement, de gestion et de conservation des sites mémoriaux du génocide.

**Tableau 1: Budget annuel relatif à la mémoire et à la conservation des sites mémoriaux du génocide**

<b>Année</b>	<b>Mémoire</b>	<b>Conservation des sites</b>
2012-2013	5,000,000	163,842,113
2013-2014	5 995 820	176,081,386
2014-2015	19,933,659	250,000,000
2015-2016	15,000,000	119,636,260
2016-2017	7,500,000	429,291,351

De ce budget annuel au cours des années antérieures, découle les moyens financiers qui ont été alloués par la CNLG à la maintenance et la conservation des sites mémoriaux du génocide depuis 2010.

Tableau 2: *Fonds de conservation alloués aux sites mémoriaux du génocide*

Année	Murambi	Nyamata	Bisesero	Gisozi
2013-2014	N/A	N/A	176,081,386	452,528,510
2014-2015	250,000,000	N/A	N/A	402,253,764
2015-2016	119,636,260	N/A	N/A	144,431,170
2016-2017	186,365,859	150,860,262	92,065,230	80,453,522
2017-2018	274,000,000	55,000,000	215,000,000	170,000,000

A part le budget alloué par la CNLG pour la gestion et la conservation des sites, ceux-ci perçoivent aussi des contributions financières versées volontairement par les visiteurs dans une caisse mise à la réception de chaque site. Les tableaux ci-dessous présentent des fonds reçus depuis 2013 en Francs Rwandais, en Dollar Américains et en Euros sur les quatre sites.

Outre les monnaies indiquées en haut, ces contributions sont également faites en monnaies diverses selon les provenances des visiteurs (Japon, Canada, Chine, Singapour, Maroc, Afrique du Sud, Botswana, Inde, Kenya, Nouvelle-Zélande, Australie, etc.).

Tableau 3: Contribution financière au site mémorial de Bisesero

Monnaie/ Année	Francs Rwandais	US Dollars	Euro
2013	741,170	0	0
2014	1,125,000	58	0
2015	2,820,500	44	20
2016	3,015,000	56	10

Tableau 4: Contribution financière au site mémorial de Murambi

Monnaie/ Année	Francs Rwandais	US Dollars	Euro
2013	8,273,450	1363	130
2014	2,153,480	505	50
2015	2,312,000	398	30
2016	2,611,000	977	15

**Tableau 5: Contribution financière au site mémorial de Nyamata**

Année	Francs Rwandais	US Dollars	Euro
2013	5,455,400	2434	70
2014	6,900,930	2685	260
2015	6,883,000	3673	260
2016	8,596,600	4402	365

**Tableau 6: Contribution financière au site mémorial de Gisozi**

Monnaie/ Année	Francs Rwandais
2013	84,304,403
2014	90,178,275
2015	94,445,347
2016	135,818,347

Les contributions sont perçues en grande partie durant la période de commémoration annuelle allant du mois d'avril à juillet car c'est au cours de cette période que le taux de fréquentation des sites est plus accru.

### **5. ACCUEIL ET STATISTIQUES DES VISITEURS**

Les sites mémoriaux de Nyamata, Murambi, Gisozi et Bisesero disposent des facilités leur permettant d'accueillir les visiteurs. Chaque site possède un parking, un comptoir de réception pour informer et orienter les visiteurs, des installations sanitaires et d'assainissement et des bureaux. Seuls quelques sites possèdent jusqu'en ce jour des salles de réunion pouvant accueillir des groupes de formation, une salle d'assistance psychologique, un musée-café, des boutiques artisanales et une bibliothèque. Aussi, chaque site dispose d'un jardin de la mémoire où sont recueillis certains visiteurs sur le site.

Les quatre sites mémoriaux du génocide reçoivent régulièrement de visiteurs, toutes catégories confondues, venus de tous les horizons. Les tableaux ci-dessous montrent les statistiques des visites effectuées aux sites au cours des cinq dernières années.

**Tableau 7: Statistiques de fréquentation au site de Nyamata de 2013 à 2016**

Année	Visiteurs Internationaux	Visiteurs Nationaux
2013	3,368	3,940
2014	4,189	5,720
2015	6,628	3,450
2016	4,824	19,233

**Tableau 8: Statistiques de fréquentation au site de Murambi de 2013 à 2016**

Année	Visiteurs Internationaux	Visiteurs Nationaux
2013	2,749	1,643
2014	2,191	1,754
2015	1,739	1,942
2016	2,029	2,092

**Tableau 9: Statistiques de fréquentation au site de Gisozi de 2013 à 2016**

Année	Visiteurs Internationaux	Visiteurs Nationaux
2013	42,687	21,522
2014	51,089	25,541
2015	46,162	22,337
2016	47,687	32,773

**Tableau 10: Statistiques de fréquentation au site de Bisesero de 2013 à 2016**

Année	Visiteurs Internationaux	Visiteurs Nationaux
2013	42	2,017
2014	104	601
2015	76	294
2016	29	322

Selon les statistiques présentées dans les tableaux ci-dessus, les sites mémoriaux sont visités aussi bien par les nationaux que des étrangers. La presque totalité des messages de leurs impressions qu'ils apposent dans le livre des visiteurs s'apparente à la mémoire, au recueillement et à « Plus Jamais Ça ». Ci-dessous, quelques impressions de grandes personnalités ayant visité les sites :

**Tableau 11 : Quelques personnalités ayant visité les sites et leurs impressions**

<i>Noms</i>	<i>Institution/Titre</i>	<i>Provenance</i>	<i>Impressions</i>
DUNSTAN MAINA	Commonwealth secretariat	London	Never again. Everyone has right to live. RIP to all victimes.
Urbino B.	Ministre des Affaires Etrangères	Sao Tomé et Principes	J'étais très terrifié par ce que j'ai appris pendant ma visite au Mémorial du Génocide au Rwanda. Je pense que nous devons tout faire pour éviter que des terribles .... Ne se reproduisent plus jamais ni au Rwanda, ni n'importe où dans la planète. Je suis vraiment triste par ce que j'ai appris.
M. Hamid Ansari	Vice-President of India	India	A visit to this Memorial is a moving experience. On behalf of the people of India an on my own behalf, I salute the resilience and courage demonstrated by the Rwandan people to put behind the hatred and move ahead on a path of reconciliation and inclusion. It is a testament to an indomptable national spirit.
BG Mishel Ben Beruch	MOD Israel/Head of SIBAT	Israël	Never go back
Dr. Roland RIZET	Gouverneur du district 9150/Rotary international	Congo-Brazaville	Le devoir de mémoire doit perdurer au-delà de nos propres vies.
Moody Awori	Former Vice President	Kenya	It is humbling. May God help humanity never to forget
Abdulai C.	Chief Justice	Sierra Leone	May never ever witness such

			tragedy in any place of Africa again. May their soul rest in peace.
Habib El Malki	Président de la Chambre des députés	Maroc	Quand la mémoire témoigne, la voie de la réconciliation est possible. Le Rwanda est un exemple vivant. Il est à suivre.
Ki-Moon Ban	Secrétaire Général/UN	USA	Genocide never again!!
Nicholas Sarkozy	Président de la République	France	Au nom du peuple Français, je m'incline devant les victimes du génocide des tutsi. L'humanité conservera à jamais la mémoire de ces innocents et de leur martyre.
Ousman Diagana	World Bank group	USA	Plus jamais ça. La mémoire doit rester vivante.
A. DAFG	UN MICT	Arusha	Never again
Alain Royston	Foreign Policy Advisor/ US Africa Command	Germany	A very moving Memorial that shows how important theProtection of civilians is. This can never happen again.
J. HAAS MAKUMBI	UN Civil Servant	Austria	This tragedy should never

## 6. PROTECTION DES SITES

### 6.1. Protection juridique

Des mesures législatives et réglementaires au niveau national et local assurent la protection du bien contre toute perte qui pourrait avoir un impact négatif sur sa valeur universelle exceptionnelle ou son intégrité et/ou son authenticité. Au niveau national, les textes réglementaires ci-dessous protègent les sites et monuments dont les sites mémoriaux du génocide perpétré contre les Tutsi.

## **Les textes législatifs et réglementaires**

La Constitution de la République du Rwanda de 2003 tel que révisée en 2015, respectivement dans ses articles 47 et 52, relatifs à la sauvegarde et à la promotion de la culture nationale, et, la préservation des sites mémoriaux perpétré contre les Tutsi, il est stipulé que l'Etat et toute personne ont le devoir de préserver et de sauvegarder les sites mémoriaux du génocide perpétré contre les Tutsi.

En son article 139, l'alinéa 1, point c ; la Constitution institue la Commission Nationale en charge de Lutte contre le Génocide. La mise en place de la Commission par la Constitution prouve combien de fois le Gouvernement attache de l'importance particulière à la gestion et à la conservation de la mémoire du génocide perpétré contre le Tutsi au Rwanda en 1994.

La Loi Organique N° 04/2005 de la 08/04/2005 portant modalité de protéger, sauvegarder et promouvoir l'environnement au Rwanda où son article 82 fait état d'interdiction de rejeter n'importe où toutes substances susceptibles de détruire les sites et monuments présentant un intérêt scientifique, culturel, touristique ou historique.

La Loi n° 09/2007 du 16/02/2007 portant création, organisation et fonctionnement de la Commission Nationale de Lutte contre le Génocide.

Dans son article 2 relatif à ses attributions et ses compétences, il est mention de la conception et de la coordination de toutes les activités en vue de perpétuer la mémoire du génocide. La mise en place de la Commission démontre combien de fois la mémoire du génocide est d'une grande importance dans le développement du pays. Créée en 2007, la Commission Nationale de Lutte contre le génocide (CNLG) fonctionne selon la structure organisationnelle ci-dessous :

La loi N° 15/2016 du 02/05/2016 régissant les cérémonies de commémoration du génocide perpétré contre les Tutsi et portant organisation et gestion des sites mémoriaux du génocide perpétré contre les Tutsi.

### **6.2. Plan stratégique quinquennal de la CNLG (2018-2022)**

Dans le plan stratégique quinquennal de la Commission nationale de lutte contre le génocide, la gestion des sites mémoriaux de Nyamata, Murambi, Bisesero et Gisozi, ont une place de choix. Parmi les activités envisagées, on noterait, la mise en place d'un laboratoire moderne pour la conservation durable des corps des victimes, l'élaboration d'un plan de gestion de

chaque site, l'inhumation décente des milliers de corps humains encore exposés surtout au site de Murambi, la mise en place des plans de signalisation sur tous les sites, l'élaboration des guides des visiteurs sur tous les sites, l'installation des boutiques artisanales sur les trois sites qui n'en ont pas encore, etc.

### **6.3. Politique sectorielle du patrimoine culturel**

Cette politique met un accent particulier aux sites mémoriaux du génocide dans le cadre de la préservation de la mémoire du génocide. Dans ce document de politique comme dans la loi n° 56/2008 de la 10/09/2008, portant organisation des sites mémoriaux et des cimetières pour les victimes du génocide perpétré contre les Tutsi au Rwanda, les sites mémoriaux font partie intégrante du patrimoine culturel au même titre que d'autres sites historiques ou culturels.

### **6.4. Propriété foncière**

Les quatre sites mémoriaux sont gérés au nom du gouvernement par la Commission Nationale de Lutte contre le Génocide (CNLG) et sont tous propriétés publiques de l'Etat Rwandais. Ils disposent des titres dressés par l'Agence Rwandaise de Gestion des Terres sous les numéros suivants : 5637 pour le site de Nyamata, ; 5288 pour le site de Murambi ; 3984 pour le site de Gisozi, la partie d'en bas de la route Kigali ville-Université Libre de Kigali et 3978 pour le même site de Gisozi, la partie d'en haut de la même route, et 4067 pour le site de Bisesero.

### **6.5. Autres mesures de protection**

La gestion des biens immobiliers faisant partie de chaque site mémorial du génocide est soumise aux mesures mises en place par la CNLG. Ces dernières constituent un cadre de référence pratique et technique pouvant contribuer à la préservation efficace de ces biens et à la bonne conservation des collections. La gestion des biens immobiliers des sites mémoriaux tiennent en considération les éléments suivants :

#### **Protection contre l'incendie**

La protection des sites mémoriaux contre l'incendie a pour but de protéger les bâtiments et les collections. Les bâtiments et les collections des sites mémoriaux du génocide disposent des installations de protection contre l'incendie. Le site mémorial dispose d'un système de détection qui permet de signaler un incendie. Les autres sites disposent d'extincteurs portatifs a fin d'assurer une réaction optimale en cas d'un incendie.

## **Contrôle de la température et de l'humidité**

Afin de mieux conserver les preuves matérielles du génocide qui sont dans des sites mémoriaux, la CNLG a mis en place les dispositions permettant de contrôler l'évolution de la température et de l'humidité au sein des sites de Nyamata et Gisozi et tient à faire au tant aux sites de Bisesero et de Murambi.

## **La sécurité**

La CNLG collabore avec les services de sécurité (police) pour maintenir la sécurité des sites mémoriaux jours et nuits. En ajout, tous les sites sont aussi clôturés pour s'assurer sont protégés.

## **7. SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT DES SITES**

Dans le but de promouvoir les activités en rapport avec la mémoire du génocide, des actions suivantes en rapport avec la valorisation des sites seront tenues en compte :

- Le réaménagement de l'axe routier Nyamagabe-Murambi ;
- La délimitation officielle du site de Gisozi, au bord du marin, vers la route principale qui mène vers la ville à l'ouest du site en allant vers l'Université Libre de Kigali ;
- L'aménagement de l'espace vert à l'est du site de Nyamata ;
- L'aménagement régulier de la forêt tout autour du site de Bisesero.
- Vu l'importance qu'occupe les jardins de la mémoire pour tous ces sites, leurs aspects devront être pris en compte. Selon les informations actuellement disponibles, aucun élément du site n'est menacé par le schéma directeur des villes où sont situés les sites. Cependant, une large campagne de sensibilisation des populations habitant tout autour des sites devra être régulièrement faite en vue de collaborer avec elle pour la protection et la promotion des sites.

## **8. CONSERVATION ET MISE EN VALEUR DES SITES**

### **8.1. Travaux de conservation**

## **Les tombes**

Nous l'avons dit, pendant le génocide, les corps des victimes ont été soit abandonnés en lieu où ils ont été tués soit jetés dans des fosses communes ou ailleurs. C'est pourquoi, en 1994, pour le gouvernement post-génocide, l'inhumation décente était une priorité des priorités au même titre que la sécurité. C'est dans ce cadre que les corps des victimes tués sur les sites de Nyamata, Murambi et Bisesero ont été dignement inhumés sur ces sites et en font parties intégrantes. C'est pourquoi, leur entretien comme toutes les autres composantes des sites doivent être régulièrement maintenu.

## **Conservation des preuves matérielles du génocide**

La conservation de preuves matérielles et immatérielles du génocide est l'un des problèmes auxquels fait face la CNLG. Les preuves matérielles conservées dans les sites mémoriaux sont d'ordre suivant et sont conservées comme suit :

Les corps et os humains : certains sont inhumés dignement dans des tombes et es autres sont exposés dans des vitres ou sur les planchettes.

Malgré la décomposition des corps de victimes du génocide due aux conditions dans lesquels ils étaient, toutefois, pendant les premières années d'après génocide, certains corps pouvaient encore être identifiables à cause des quelques traits remarquables sur leurs corps. Ils pouvaient également être identifiables soit par rapport aux habits qu'ils portaient soit grâce aux traits sur leurs corps marquant la méchanceté humaine dont elles furent victimes et dont les rescapés en furent témoins, ou encore par ces mêmes traits identifiés cette fois-ci par les tueurs.

Au fil des ans, il n'était plus facile d'identifier le corps de la victime vu la forte décomposition de son corps. C'est pourquoi, lors de l'exhumation, de partout où les victimes étaient jetées, les corps des victimes retrouvées étaient comptés sur base de cranes car, les autres parties étaient quasi décomposées. Cependant, les os généralement conservés soit sur des planchettes soit dans des vitres sont surtout les péronés, les tibias, les fémurs, les côtes et les os du bassin.

Les matériels en textiles : parmi les textiles également exposés soit sur des planchettes soit dans des vitres sont de nature suivante : les habits, les couvertures et draps, etc.

Les outils de cuisine : ces objets en plastique ou en métal sont en grand nombre des assiettes et gobelets et étaient d'usage à se servir une fois la manne tombée par ce que manger, sur tous les sites étaient quasi inexistant, à part les quelques cuillères qu'on leur donnait dans le but de les torturer par la faim avant de les exterminer sans force ni énergie.

Les armes traditionnelles servies par les victimes pour se défendre avant d'être exterminées. Ces armes étaient soit en fer soit en bois voire même en pierre. De manière générale, les quatre sites pour lesquels on établit le plan de gestion et de conservation présentent des éléments de similitude quant aux preuves matérielles qui y sont conservées :

- Tous les sites renferment des tombes où sont dignement inhumées les victimes du génocide. Il importe de signaler que l'inhumation descend de toutes ces victimes a eu lieu au fil des ans, c'est-à-dire au fur et à mesure que des nouveaux corps venaient d'être retrouvés sur les collines;
- Exposition des corps humains : sur certains sites, les corps humains sont conservés dans des vitres et d'autres exposés sur des étagères, et d'autres encore dans des cercueils en bois mis dans des caveaux du site ;
- Tombes : tous les sites renferment des sites où ont été inhumés dignement des milliers des victimes du génocide. Les techniques d'inhumation ont évolué dans le temps et selon les moyens disponibles et les urgences sanitaires et hygiéniques qui s'imposent. En effet, dès la fin du génocide sur toute l'étendue du territoire national, l'inhumation descend des victimes du génocide étaient une priorité. Il s'agissait au fait de rassembler les corps de partout sur toutes les collines du pays et procéder à leur enterrement en toute dignité.
- Les photos : certains sites comme Gisozi et Murambi contiennent des expositions permanentes ;
- Les armes avec lesquelles se servaient les victimes pour se défendre : les pierres, les lances et machettes, etc sont parmi les objets exposés sur les sites.

### **Le laboratoire moderne de conservation**

Sur chaque site, des milliers de corps des victimes du génocide y sont exposés en attendant qu'il y ait un tri et que seuls quelques échantillons restent conservés soit dans des vitres soit dans un laboratoire moderne de traitement et de conservation approprié, du moins pour l'unique site de Murambi où est installé ledit laboratoire.

### **8.2. Mise en valeur**

Dans le cadre de la mise en valeurs des sites, les activités suivantes sont envisagées dans un avenir proche :

### **Panneaux signalétiques**

Tout site devrait contenir des panneaux explicatifs pouvant présenter les différentes composantes du site pour une meilleure orientation. Tous les sites disposent des panneaux indicatifs mais qui ne sont pas à la taille des sites. Aussi, doit-on dire que seul le site de Gisozi possède des panneaux explicatifs et seront fixés sur d'autres sites dans un proche avenir.



**Photo 12: Panneau indicateur du site de Biseseero**



**Photo 13: Panneau indicateur du site de Nyamata**

### **Outils de promotion**

Même si les sites mémoriaux sont journallement visités par nombreuses personnes, jeunes et adultes sans rien payer contrairement à d'autres sites tels que les musées, les sites culturels, récréatifs et touristiques, il revient cependant d'y mettre en place, quelques objets promotionnels à titre de maintenir le site. Ces objets seraient généralement en rapport avec la mémoire du génocide. C'est dans ce cadre qu'une boutique artisanale a été mise en place au site de Gisozi d'abord pour être implantée sur d'autres sites au fur et à mesure. La boutique artisanale autour du site a un sens double :

Pérenniser la mémoire du site : un objet acheté dans une boutique artisanale contribue à faire revivre chez le visiteur la mémoire du site ;

Contribuer à la promotion du site : l'argent généré par les produits vendus dans la boutique artisanale contribue à la promotion et au développement du site. C'est pourquoi chaque site devra avoir une boutique artisanale pour remplir ces deux missions.

## **9. CADRE INSTITUTIONNEL ET VISION DES SITES MEMORIAUX**

### **9.1. Cadre institutionnel**

Selon la Convention de l'UNESCO de 1972 sur la protection du patrimoine mondial culturel et naturel, l'Etat partie (le Rwanda par le biais de la Commission Nationale de Lutte contre le Génocide) reconnaît que la protection, la conservation, la mise en valeur et la transmission aux générations futures des sites lui incombe en premier chef. Ainsi, la CNLG est la première responsable de mise en œuvre de ce plan. Elle a entre autres pour mission :

Organiser des sessions de réflexion autour des sites ;

Mettre en place des mécanismes de protection, de conservation et de gestion de sites ;

Tracer de lignes de conduite aux visites à observer aux sites ;

Faciliter les recherches sur les sites du génocide ;

Coordonner toutes les activités en vue de perpétuer la mémoire du génocide de 1994.

La CNLG est une institution publique ayant une autonomie administrative et financière et est sous tutelle du Ministère ayant la mémoire dans ses attributions. Toutefois, ses orientations et ses lignes directrices émanent directement de la Présidence de la République lors du Conseil National dit « *Umushyikirano*<sup>4</sup> » qui se tient une fois l'année. Elle collabore avec d'autres partenaires nationaux et internationaux ayant des attributions similaires.

### **9.2. Vision des sites mémoriaux**

Le Rwanda tient compte de la place qu'occupe les sites mémoriaux dans la préservation de la mémoire du génocide pour les générations présentes et futures. Reflet de l'histoire du génocide, les sites mémoriaux sont également à leurs yeux et à celle de la communauté internationale, le symbole de lutte contre le génocide et de son idéologie.

---

<sup>4</sup> « *Umushyikirano* » est une réunion annuelle de dialogue nationale présidée par le Chef de de l'Etat avec les autorités politiques et les représentants de la population à partir de la base.

### **9.3. Valeurs des sites**

Les sites mémoriaux ont des fonctions bien définies et présentent des valeurs spécifiques par rapport à d'autres sites historiques et/ou culturels. Les caractéristiques spécifiques de lieux de mémoire valent aux sites mémoriaux des fonctions porteuses de certaines valeurs telles que :

#### **Valeur commémorative**

Les sites mémoriaux du génocide constituent des lieux de commémoration par excellence où les Rwandais et amis du Rwanda commémorent et rendent hommage aux victimes. La commémoration constitue une occasion de recueillement et d'entretenir des relations avec les victimes pour aider à dissiper le chagrin peu à peu ; mais aussi réitérer la ferme détermination que le génocide ne se reproduise jamais.

#### **Valeur éducative**

Les mémoriaux sont des lieux où les jeunes comme les grandes personnes s'y rendent pour comprendre l'ampleur, l'animosité et le degré d'atrocités dont les victimes du génocide ont été sujettes. C'est aussi des lieux où après visites de preuves du génocide l'on prend d'engagements et des mesures qui s'imposent pour lutter contre le génocide et son idéologie.

#### **Valeur historique**

Les mémoriaux sont des témoins de l'histoire de l'intolérance et le symbole de la désacralisation de la dignité humaine où l'homme est devenu un être extrêmement féroce en son semblable au point de lui manifester une attitude sauvage qui a abouti au génocide.

#### **Valeur scientifique**

Les mémoriaux sont des lieux appropriés pour mener de recherches sur le génocide, car ils en contiennent de preuves suffisantes.

#### **Valeur sociale**

Depuis la fin du génocide perpétré contre les Tutsi, l'humanité toute entière s'est sentie meurtrie, vu les atrocités dont venaient d'être victimes les Tutsi. La solidarité agissante à l'intérieur comme à l'extérieur s'exprime à travers ces sites mémoriaux créés par l'Etat rwandais qui associe rescapés du génocide à travers le pays et les restes de la population rwandaise dont les tueurs et les personnes innocentes d'une part, et la communauté internationale vu sa passivité et son inaction d'autre part. Ces sites mémoriaux sont une

référence absolue pour minimiser l'exclusion sociale. Ils contribuent à cultiver l'entraide, la paix sociale retrouvée et le « Vivre ensemble » entre les différents groupes sociaux d'un même territoire.

### **Valeur de réconciliation**

Selon l'acte constitutif de l'UNESCO « *les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix* ». Les traditions de justice populaire à travers les tribunaux populaires *Gacaca* qui ont permis d'asseoir une justice équitable fondée sur la vérité, la repentance et le pardon trouvent aussi leur place dans des sites mémoriaux. Cela est manifesté à travers les expressions artistiques d'art plastique exposées dans les sites.

### **Valeur de mémoire et de conservation**

Les sites mémoriaux sont non seulement les lieux de mémoire mais aussi des lieux où sont conservées des preuves du génocide dont les corps des victimes et autres preuves matérielles et immatérielles du génocide.

## **9.4. Facteurs affectant la protection des sites mémoriaux**

### **Pressions dues au développement**

Depuis les deux dernières décennies, le Rwanda est en plein développement qui s'accompagne par des effets socio-économiques caractérisés par des biens immobiliers. Ce développement suit rigoureusement des plans directeurs respectifs. La CNLG en sa qualité d'institution publique en charge de la gestion de la mémoire du génocide des Tutsi, collabore étroitement avec les autres services publics, en l'occurrence, les autorités de la Ville Kigali, des districts où les sites sont situés, l'Agence Rwandaise de Gestion des Terres, l'Office National de l'Environnement pour s'assurer que le développement au tour des sites ne porte atteinte à leur intégrité ou à leur champ visuel et à leur développement.

### **Effets environnementaux**

Une étude sur les facteurs environnementaux à l'intérieur et autour des sites mémoriaux de Murambi, Bisesero, Gisozi et Nyamata a été effectuée pour identifier les facteurs physiques, humains et environnementaux susceptibles d'affecter les sites. Cette étude révèle que chaque site présente des particularités liées au contexte physique et humain de son entourage. En

conséquence, une zone tampon a été proposée pour servir de protection du site et de ses valeurs.

### **Utilisations sociétales/culturelles du patrimoine**

Avant le Génocide, le site mémorial de Nyamata servait d'église catholique. Ainsi, le site est à proximité d'un presbytère de la paroisse, des écoles et d'un centre de santé. Depuis que l'édifice de la paroisse de Nyamata est devenu partie intégrante du site, un nouveau bâtiment servant d'église a été érigé juste à quelques mètres. Par conséquent, le site mémorial de Nyamata est juxtaposé à ces espaces exploités par différents utilisateurs. Tout cet ensemble fait déjà partie de la zone tampon du site et la CNLG collabore avec l'église catholique pour conscientiser les utilisateurs et bénéficiaires de ses services dans l'intérêt de la protection du site.

### **Exploitation des ressources biologiques**

A Murambi, l'agriculture de subsistance et l'habitat groupé sont les activités principales qui sont développées autour du site. La mise en culture, souvent sans jachère est à l'origine de l'érosion du sol au versant de la colline qui héberge le site. Tout autour du site, l'espace est entièrement cultivé. Pour une gestion à long terme des quatre sites, la conservation et le respect de la zone tampon proposée nécessitent une collaboration effective entre la CNLG, les instances locales et la population environnante. Ceci présente une importance capitale, compte tenu du soutien nécessaire de la population à la conservation du site dans la dynamique locale.

### **Pression dues aux visiteurs**

Les sites mémoriaux de Nyamata, Murambi, Bisesero et Gisozi sont très fréquentés. Ils reçoivent des visites organisées et des individus qui y font des recueils. Les gestionnaires des sites y organisent également des formations et des activités commémoratives qui occasionnent la présence humaine en grand nombre et à une fréquence régulière et croissante. Cette fréquentation est tenue en considération par la CNLG en vue de la préservation intégrale des sites mémoriaux du génocide en réglementant l'accès journalier des visiteurs, en leur rappelant que le site mémorial est un lieu de mémoire et de recueillement et consécutivement des comportements appropriés à adopter durant la visite.

## **9.5. Analyse de la situation**

Les sites mémoriaux disposent des réalités intrinsèques (ses forces et ses faiblesses) ainsi que les paramètres extérieurs pouvant affecter leur gestion (opportunités et menaces). Comprendre leurs forces et faiblesses ainsi que les menaces et opportunités permet de bien orienter les actions stratégiques pour leur gestion.

### **Forces**

- Existence de la volonté politique du gouvernement du Rwanda ;
- Existence de la CNLG en tant que structure de gestion des sites mémoriaux ;
- Partenariat dynamique de la CNLG avec les organisations locales et internationales ;
- Considération des sites mémoriaux comme outils pédagogiques à la construction de la paix ;
- Existence du Comité National du Patrimoine Mondial ;
- Existence des organisations civiles dédiées à la mémoire ;
- Implication des organisations civiles dans la conservation des sites mémoriaux ;
- Existence des projets de réhabilitation et protection des sites mémoriaux du génocide ;
- Mise en place d'un système de surveillance et de gardiennage des sites ;
- Documentation existante et abondante sur la mémoire et le génocide perpétré contre les Tutsis ;
- Sites bien assainis ;
- Gestionnaires affectés sur les sites ;
- Participation des associations dans la gestion des sites mémoriaux du génocide
- Visites croissantes des sites mémoriaux du génocide ;
- Contribution volontaire à la promotion des sites et de leur mise en valeur

### **Faiblesses**

- Inventaire incomplet des collections ;
- Insuffisance des ressources humaines spécialisées ;
- Insuffisance des moyens adéquats ;
- Caractère périssable des preuves matérielles du génocide ;
- Insuffisance des recueils systématiques sur le génocide perpétré contre les Tutsi ;
- Insuffisance des panneaux signalétiques aux usagers sur certains sites.
- Insuffisance des facilités d'accueil sur certains sites.

## Menaces

- Manque de prise de conscience de la population du rôle des sites mémoriaux du génocide dans le développement national ;
- Actions de profanation et vandalisme des sites mémoriaux ;
- Pression démographique autour de certains sites ;
- Œuvres de développement autour des sites ;
- Effets des changements climatiques ;
- L’envahissement des termites et autres oiseaux sur certains sites ;

## Opportunités

- Intérêt croissant des recherches et études sur la mémoire du génocide ;
- Intérêt croissant des études et recherches thématiques sur les sites mémoriaux ;
- Compréhension de la communauté internationale a l’importance de la conservation des sites mémoriaux ;
- Engagement de la communauté internationale à soutenir la conservation des sites mémoriaux ;
- Existence des sources d’information fiables ;
- Elaboration du plan de gestion des sites mémoriaux du génocide ;
- Formation des gestionnaires sur la gestion et la conservation des sites ;
- Existence d’un cadre de partenariat de référence ;
- Participation actives des jeunes dans la lutte contre le génocide à travers les formations et les visites effectuées sur les sites ;
- Participation de la population environnante à l’entretien des sites.

## 10. PLAN DE CONSERVATION ET DE GESTION POUR LA PERIODE 2018- 2022

Afin de mieux protéger les sites, tout en œuvrant pour que ceux-ci et les mémoires qui leur sont associées puissent contribuer à la lutte contre le génocide et son idéologie, et renforce la paix et la cohésion sociale entre le peuple, cinq objectifs généraux pourraient être dégagés pour les cinq prochaines années

<b>Objectif général 1 : Améliorer la visibilité et la promotion des sites</b>				
<b>Objectifs spécifiques</b>	<b>Actions stratégiques</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Responsable d’exécution</b>	<b>Partenaires</b>
	Fixer des panneaux	Au moins 2	CNLG et les	CNLG et

Os1. Mettre en place une signalisation des sites	indicateurs qui sont à la hauteur des sites en lieux et places appropriés sur tous les sites	panneaux indicateurs sont fixés sur la voie principale qui mène vers les sites fin 2018.	districts de Bugesera, Nyamagabe, Karongi et Gasabo	Districts
	Animer des débats autour des sites : médias, conférences	Au moins une conférence est animée tous les six mois à travers les médias et conférence fin 2022.	CNLG, RBA	CNLG, MINISPOC, RBA
	Mettre en place une fenêtre Web sur la conservation des sites mémoriaux	Une fenêtre Web est créée sur la conservation des sites fin 2018.	CNLG	CNLG, districts
	Utilisation systématique du statut du Patrimoine Mondial et de son logo	Le statut du patrimoine mondial et de son logo sont systématiquement utilisés fin 2019.	CNLG	CNLG, UNESCO
Os2. Elaboration et diffusion du matériel promotionnel	Elaborer des guides et brochure en rapport avec les sites	Un guide et une brochure en rapport avec les sites sont élaborés fin 2019.	CNLG AEGIS Trust	CNLG, districts et AEGIS Trust
	Mettre en place des boutiques artisanales aux sites de Nyamata, Murambi et Bisesero	Une boutique artisanale est créée et alimentée sur les sites de Nyamata, Murambi et Bisesero fin 2020.	CNLG	District, Secteur privé
<b>Objectif 2 : Améliorer la conservation du bien</b>				
<b>Os1. Renforcement de la conservation du site</b>	Améliorer l'état de conservation du bien	Des bâtiments qui font parties intégrantes du bien sont bien conservés fin 2019 ;	CNLG AEGIS Trust	AEGIS Trust

		Les tombes sur les sites sont régulièrement bien conservées ; Les jardins de la mémoire sur les sites sont bien gardés		
	Contenir les effets environnementaux sur les sites	Le traitement des termites et le maintien des sites dans des conditions optimale contre l'humidité sur les sites sont assurés fin 2019	CNLG	AEGIS Trust
<b>Os2. Entretien physique des sites</b>	Renforcer l'entretien des sites	Les sites sont bien entretenus tout au long de l'année.	CNLG et districts	IBUKA, AERG, GEARG, secteur administratif, secteur privé
	Installer les paratonnerres sur tous les sites.	Les paratonnerres sont installés sur tous les sites fin 2019	CNLG	Secteur privé
	Sensibiliser la population riveraine des sites à leur entretien	La population riveraine des sites contribue à l'entretien des sites au moins deux fois par an.	CNLG	Secteur privé, société civile secteurs administratifs
<b>Objectifs 3 : Protection des sites</b>				
<b>Os1. Renforcement de la protection des sites</b>	Reproduire et diffuser les textes législatifs et règlementaires auprès des	Les textes législatifs et règlementaires en rapport avec la gestion des sites	CNLG	MINIJUST, Districts

<b>mémoriaux du génocide</b>	communautés et responsables locaux	mémoriaux sont reproduits et largement diffusés auprès des communautés et responsables locaux fin 2019.		
	Renforcer la sécurité des sites par des clôtures bien aménagées	Les clôtures sur tous les sites sont bien aménagées fin 2019.	CNLG	Secteur privé, Districts
<b>Os2. Sensibilisation à la protection des sites</b>	Sensibiliser la population à la protection des sites et des preuves matérielles qu'ils contiennent	Une session de sensibilisation de la population à la protection des sites est tenue deux fois par an	CNLG, districts	CNLG, Districts et Médias
	Organiser une semaine nationale du Patrimoine sur les sites mémoriaux	Un séminaire sur le patrimoine est régulièrement tenu tous les mois de mai.	MINISPOC	MINISPOC, RALC, INMR, RDB, CNLG
<b>Objectifs 4 : Gestion des sites</b>				
<b>Os1. Renforcement des capacités des gestionnaires des sites.</b>	Organiser de cours de formation sur la gestion et la conservation des sites au niveau national et échanges d'expérience avec d'autres gestionnaires au niveau régional.	Une formation sur la gestion et la conservation des sites est tenue au moins une fois par an et un réseau avec d'autres gestionnaires des sites du patrimoine mondial au niveau de la région est créé fin 2019.	CNLG	CNLG, MINISPOC EPA, CHDA, FPMA
	Organiser pour les gestionnaires des sites et les	Une session sur la Convention relative à la protection du	CNLG	UNESCO MINISPOC

	coordinateurs des districts, une session sur la Convention relative à la protection du Patrimoine mondial culturel et naturel.	patrimoine mondial culturel et naturel est tenue fin 2019.		
<b>Os2. Mettre en place un cadre formel de concertation pour une meilleure gestion des sites mémoriaux</b>	Sensibiliser et tenir des sessions régulières avec la population riveraine des sites sur la gestion et la conservation des sites mémoriaux	Une session de sensibilisation de la population à la gestion et la conservation des sites est tenue deux fois par an.	CNLG, districts	CNLG, Districts, gestionnaires des sites.
	Impliquer les associations des rescapés dans la gestion des sites du patrimoine mondial	Les associations des rescapés du génocide sont pleinement impliquées dans la gestion des sites du patrimoine mondial.	CNLG. Districts	CNLG, Districts, gestionnaires des sites, ONGs Association des rescapés.
	Organiser de réunions périodiques rassemblant les acteurs, décideurs et autres partenaires des sites mémoriaux (Ministères, CNLG, Universités et Institutions des recherches, associations, ONGs, centres d'étude et de recherche, gestionnaires des sites, etc.	Au moins une réunion rassemblant les acteurs, décideurs et autres partenaires des sites mémoriaux est organisée par la CNLG une fois les deux ans.	CNLG, MINISPOC	CNLG, MINISPOC, Universités, ONGs, Gestionnaires des sites

**Objectif 5 : Education et recherche**

<p><b>Os1. Education</b></p>	<p>Organiser des journées pédagogiques avec les enseignants et élèves des écoles et sensibiliser la population scolaire à visiter régulièrement les sites durant toutes les périodes de l'année</p>	<p>Deux journées pédagogiques avec les enseignants et élèves des écoles sont organisées sur chaque site par an 2018-2022 ; Chaque site du patrimoine mondial est visité au moins par 5 centres scolaires par an Deux conférences par an sur l'apport des sites mémoriaux dans la lutte contre le génocide et son idéologie sont animées au niveau des écoles riveraines des sites.</p>	<p>CNLG, MINEDUC</p>	<p>Districts, gestionnaires des sites, Centres scolaires</p>
	<p>Renforcer au niveau scolaire les notions dispensées sur la lutte contre le génocide et son idéologie</p>	<p>Le cours d'histoire du génocide est introduit dans le curricula scolaire. Les étudiants sont sensibilisés à fréquenter le master en "<i>Genocide studies</i>"</p>	<p>MINEDUC, HEC</p>	<p>CNLG, MINEDUC</p>
<p><b>Os2. Recherche</b></p>	<p>Mettre au niveau de chaque site un centre de documentations pour les chercheurs</p>	<p>Un centre de documentation bien équipé sur chaque site est mis en place fin 2021.</p>		
	<p>Sensibiliser les</p>	<p>Au moins 3</p>		

	<p>rwandais à mener des recherches sur les sites du patrimoine mondial et en diffuser largement les résultats</p>	<p>publications sur les sites du patrimoine mondial sont diffusées et les exemplaires sont conservés dans le centre de documentation des sites fin 2021.</p>		
--	---	--	--	--

## **11. MECANISMES DE SUIVI ET EVALUATION**

Le cadre de suivi et d'évaluation du présent Plan de Gestion et de Conservation est un ensemble de directives destinées à faciliter la maîtrise des mémoriaux, le contrôle des éléments qui révèlent les aspects physiques et l'environnement social desdits sites, leurs usages, leurs publics, leurs interprétations, etc. Il vise à conserver les sites ou à minimiser leur dégradation voire leur destruction. Le mécanisme de suivi et d'évaluation de ce plan permet d'assurer sa mise en œuvre effective et de permettre aux partenaires, de s'auto-évaluer tout au long du processus de son exécution. Elle permet de :

Identifier les partenaires et la part qui revient à chacun d'eux ;

Assurer un suivi régulier de sa mise en exécution à travers les indicateurs contenus dans ce plan ;

Recueillir et communiquer les indicateurs de suivi du plan selon les données qualitatives et quantitatives ;

Elaborer un calendrier d'évaluation de mise en exécution du PGC ;

Organiser des réunions périodiques avec les partenaires dans le cadre de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du PGC.

Diffuser périodiquement les résultats d'évaluation de mise en exécution du PGC

### **11.1. Plan d'action annuel**

Chaque début de l'année, la CNLG établit un plan d'action en rapport avec les quatre sites (Nyamata, Murambi, Gisozi et Bisesero), basé à la fois sur le présent plan de gestion, mais aussi à partir de l'évaluation à la fois quantitative et qualitative du plan d'action établi au cours des années antérieures et du plan général quinquennal préconçu pour les sites. Sur cette base, la CNLG adresse une requête budgétaire auprès de son Ministère de Tutelle et à d'autres partenaires pour appui.

### **11.2. Plan d'action quinquennal du site : 2018-2022**

Un plan d'action quinquennal dans lequel est soutiré le plan d'action annuel et dorénavant établi. Il contient des activités à court, à moyen et à long terme.

### **11.3. Actions à court terme de 2018-2019**

#### **Entretien et protection du bien**

Entretien régulièrement des pistes et sentiers au sein et autour des sites ;

Réhabiliter les clôtures sur tous les sites ;

Diffuser largement auprès de la population la loi régissant la gestion des sites ;

Planter des arbres ornementaux tout autour des sites ;

Organiser des réunions avec divers partenaires des sites sur la gestion et des sites et de leurs zones tampons.

#### **Gestion du bien**

Renforcer les capacités de gestionnaires des sites ;

Contacter régulièrement avec les différents acteurs des sites sur leur gestion.

#### **Education et recherche**

Mettre en place des panneaux indicateurs sur tous les sites

Elaborer des guides des sites

Monter des expositions itinérantes sur le génocide

Sensibiliser des écoles les universités à visiter les sites

Sensibiliser les Universités à la recherche sur les sites mémoriaux du génocide et leur gestion ;

Ouverture d'une fenêtre des sites sur le Web de la CNLG

Créer des centres de documentation aux sites de Nyamata, Murambi et Bisesero

Animer des conférences sur le génocide et la gestion des sites

Créer un centre de documentation sur les sites de Nyamata, Murambi et Bisesero.

#### **Mémoire et conservation**

Améliorer l'état de conservation du bien ;

Contenir les effets environnementaux sur les sites.

### **Mise en valeur**

Former les guides pour une meilleure interprétation du bien.

Fixer des panneaux indicateurs à la taille des sites.

### **11.4. Actions à moyen terme (2020)**

Mener une étude d'impact environnemental dans les sites : température, luminosité, aération, humidité, etc.

### **Mise en valeur et promotion du site**

Mettre en place les boutiques artisanales sur tous les sites de Nyamata, Murambi et Bisesero

Réorganiser les expositions sur les sites

Confectionner les uniformes aux guides et gestionnaires des sites

Elaborer des brochures en rapport avec les sites.

### **Gestion du site**

Mettre en place le système régulier de suivi et évaluation du fonctionnement site

Organiser des visites périodiques des agents de la CNLG aux sites du PM

Elaborer des projets pour la valorisation des sites

Sensibiliser les organisations locales à la mise en valeur des sites

Entretien régulier des tombes et autres composantes sur tous les sites.

### **Protection et gestion**

Organiser une semaine nationale du Patrimoine sur les sites du patrimoine mondial

Renforcer la sécurité tout autour des sites

Sensibiliser la population riveraine des sites à sa protection

Sensibiliser la population à la loi sur la gestion des sites mémoriaux.

### **11.5. Actions à long terme (2021-2022)**

Mettre en place une équipe pluridisciplinaire pour l'élaboration du rapport sur l'état de conservation des sites à soumettre à l'UNESCO ;

Elaborer le rapport de l'état de conservation du site à soumettre à l'UNESCO

Elaborer le rapport et sa soumission aux instances habilitées pour approbation et complément d'informations.

## **BIBLIOGRAPHIE SELECTIVE**

Bernier Maurice, *Le silence des collines*. Les Éperonniers, Bruxelles, 2001.

Bizimana Jean Damascène, *L'Église et le génocide au Rwanda : les Pères Blancs et le négationnisme*, L'Harmattan, Paris, 2001.

Bizimana Jean Damascène, *L'itinéraire du génocide commis contre les Tutsi*, Edition Imprimerie Muhima, Kigali, 2014.

Boubacar Boris Diop, *Murambi : le livre des ossements*, Aux Editions Paris, Zulma (16/01/2014)

Buckley-Zistel Susanne, *Transitional Justice, National Memory and History Teaching in Rwanda*, ECAS, Uppsala, 2011

Bürher, Michel, *Rwanda. Mémoire d'un génocide*. Éditions Unesco, Paris, 1996.

Delbo Charlotte, *Auschwitz et après I. Aucun de nous ne reviendra*, Minuit, Paris, 1970.

Delbo Charlotte, *Auschwitz et après II. Une connaissance inutile*, Minuit, Paris, 1970.

Delbo Charlotte, *Auschwitz et après III. Mesure de nos jours*, Minuit, Paris, 1971.

Delbo Charlotte, *La Mémoire et les jours*. Éd. Berg International, Paris, 1985.

Desvallées André et Mairesse François (sous la direction), *Concepts clés de muséologie*, Armand Colin, 2010

Diop Boubacar Boris. *Les Tambours de la mémoire*, L'Harmattan, Paris, 1990.

Dufour Julia, *Les politiques mémorielles du génocide des Tutsi dans les églises catholiques rwandaises, de 1994 à nos jours : études de cas*, École des Hautes Études en Sciences Sociales, *Mémoire de Master1 – Mention Histoire, Juin 2010*

Dumas Hélène et Korman Rémi « Espaces de la mémoire du génocide des Tutsis au Rwanda. Mémoires et lieux de mémoire », *Afrique contemporaine* 2011/2 (n° 238), p. 11-27. DOI 10.3917/afco.238.0011

Dumas Hélène, *Le génocide au village. Le massacre des Tutsi au Rwanda*, Seuil, Paris, 2014.

Gasanabo Jean Damascene, *Confronting Genocide in Rwanda: Dehumanization, Denial and Strategies for Prevention*, Apidama Ediciones Ltd, Bogota Colombia, 2015.

Lecomte Jean Michel, *Enseigner l'Holocauste au 21<sup>ème</sup> siècle*, Éditions du Conseil de l'Europe, Strasbourg, 2003

Marcotte Pascale et Bourdeau Laurent, « La promotion des sites du Patrimoine mondial de l'UNESCO : Compatible avec le développement durable ? », *Management & Avenir*, 2010/4 (n° 34), p. 270-288.

Mccullum Hugh, *Dieu était-il au Rwanda ? La faillite des Églises*, L'Harmattan, Paris, 1999.

Tadjo Véronique, *L'Ombre d'Imana. Voyage jusqu'au bout du Rwanda*, Actes Sud, Paris, 2000.

Tierno Monénembo *L'Aîné des orphelins*, Seuil ; Édition : SEUIL (5 mai 2000)

**Waberi Abdourahman Ali, *Moisson des crânes. Textes pour le Rwanda, Le Serpent à Plumes, Paris, 2000.***

Watremez Anne, « Les plans de gestion patrimoine mondial de l'Unesco : un outil de développement territorial au service des collectivités locales ? », *La Lettre de l'OCIM* [En ligne], 149 | 2013, mis en ligne le 27 septembre 2015, consulté le 30 septembre 2016.